

Pour

JURICONNEXION 

Paris le 29 octobre 2004

Madame, Monsieur,

Un grand nombre de professionnels de la documentation juridique, membres de l'association Juriconnexion, souhaitait un accès privilégié et spécifique aux différents services d'information proposés par les éditions juridiques Lexbase.

A l'écoute de ses utilisateurs et partenaires, Lexbase crée aujourd'hui, pour vous, une offre inédite et exclusive :

le Forfait Lexbase Juriconnexion

Conçu et développé pour répondre aux exigences de votre métier et s'adapter à vos différents types de besoins documentaires, ce forfait est constitué de 3 modules :

✓ **Le forfait sources (cf annexe 1)**

Avec le Forfait sources vous disposez d'un accès illimité à l'ensemble des sources officielles composant le corpus juridique Lexbase, y compris le fonds de jurisprudence des Cours d'appels et TGI. L'abonnement au forfait sources est annuel.

✓ **Le forfait bases encyclopédiques et revues d'actualité (cf annexe 2)**

Afin d'associer les sources avec leurs commentaires et analyses, vous avez la possibilité de choisir une ou plusieurs bases encyclopédiques et leurs revues.

En effet, pour faire le point sur une question de droit ou pour appréhender un régime juridique dans son ensemble, Lexbase propose plusieurs bases de données thématiques structurées. Différents niveaux d'informations vous sont proposés afin de conjuguer une analyse synthétique et détaillée des problématiques juridiques appuyée sur des sources officielles en accès direct.

De plus, avec un quotidien et trois revues hebdomadaires, Lexbase veille et analyse l'ensemble de l'actualité juridique.

L'abonnement au Forfait Base est annuel et optionnel

✓ **L'accès au Centre de Recherche Documentaire Lexbase (CRDL +)**

Lexbase vous propose un service de recherche de documents à la demande.

Les décisions de juridiction, les actes émanant des ministères ou des collectivités, les articles des revues ou les études Lexbase sont dorénavant accessibles via le CRDL+.

Nos documentalistes juridiques sont à votre disposition, du lundi au vendredi, au

 N° Indigo 0 825 333 339
0,15 € TTC / min

L'abonnement au CRDL+ est annuel ; il se compose d'un droit d'accès de 150€ HT et d'un forfait minimum de demande de 10 documents.

Le Droit d'accès CRDL+ est offert pour les abonnés au forfait sources + Ibase encyclopédique .

Vous trouverez, joint à la présente, le détail de nos contenus, un rappel de nos métiers, une demande d'information à nous retourner.

L'équipe Lexbase se fera un plaisir de vous présenter les nouvelles alternatives qui vous sont désormais offertes.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre parfaite et dévouée considération .



Franck Sabah
Directeur commercial



Jean-François Figuié
Directeur Général Adjoint

Annexe 1 : Fonds documentaire

Législation nationale et communautaire

Lexbase donne accès à l'essentiel des textes législatifs et réglementaires nationaux et communautaires cités et référencés dans les différentes bases juridiques (avec possibilité de recherche par mots-clefs dans le texte même, dans les annexes, arrêtés et avenants).

- les **77 codes officiels** : mis à jour de manière hebdomadaire ; recherche multicode avec la possibilité d'accéder aux versions antérieures des articles.
- l'ensemble des **conventions collectives** nationales (avec possibilité de recherche par mots-clefs dans le texte même, dans les annexes, arrêtés et avenants).
- l'intégralité des **réponses ministérielles** depuis 1993.
- l'intégralité des **textes législatifs et réglementaires nationaux** depuis 1990.
- les **directives et règlements communautaires** depuis les premières publications au JOCE.
- l'intégralité des **instructions fiscales** depuis 1987 (y compris les tableaux et annexes).

Jurisprudence

* **Conseil constitutionnel** : intégralité des décisions rendues depuis 1958 par le juge constitutionnel, statuant en matière législative ou en matière électorale.

* Intégralité des décisions de la **Cour européenne des droits de l'homme**, de la **Cour de justice des communautés européennes** et du **Tribunal de première instance** sont disponibles.

* **Cour de cassation** : plus de 350 000 arrêts en texte intégral, à savoir l'ensemble des arrêts publiés et inédits depuis le 1er janvier 1984, les arrêts publiés depuis 1960, mais aussi une sélection d'arrêts antérieurs (l'arrêt le plus ancien présent sur la base date de 1805!).

Lexbase met en ligne de manière systématique l'intégralité des arrêts rendus par la haute juridiction judiciaire chaque lundi, soit moins d'une semaine après qu'ils aient été rendus.

* **Conseil d'Etat** : de 150 000 décisions publiées et inédites depuis 1960, dont certains arrêts présents sur la base du XIXe siècle.

Lexbase met en ligne, chaque lundi, les dernières décisions de la juridiction administrative sous un délai d'une semaine suivant leur date de lecture.

* **Cours d'appel** : plus de 40 000 arrêts de Cours d'appel, référencés dans les différentes bases juridiques, ou intégrés sur demande des clients.

Ainsi, Lexbase met à disposition l'ensemble des contentieux civils et commerciaux (depuis le 1er janvier 2002, soit près de 3 années judiciaires pleines); le contentieux social (depuis le 1er avril 2004) de la cour d'appel de Paris. Les délais d'intégration varient en fonction de l'arrivée

des arrêts au Greffe. Une fois les arrêts obtenus, ils sont consultables 2 jours au plus tard sur le site.

Enfin, la cour d'appel de Versailles sélectionne entre 300 et 400 arrêts par an depuis 3 ans pour Lexbase.

* **Cours administratives d'appel** : intégralité des décisions rendues depuis la création de chacune des 7 cours administratives d'appel. Les délais de "livraison" des arrêts sont variables, mais une fois les arrêts obtenus, ils sont intégrés dans l'heure qui suit. On arrive à des taux de réactivité records : les arrêts de la CAA Nancy à J+2, par exemple!

* **Conseil de la concurrence** : intégralité des décisions et avis du Conseil, ainsi que de la Commission de la concurrence.

* **Conseil national de la comptabilité**: intégralité des avis et recommandations.

Lexbase est dépositaire de la licence LEGIFRANCE, et fait l'acquisition du flux des décisions récentes directement auprès des greffes des différentes juridictions.

Sources spécifiques au droit boursier et financier et au droit bancaire

Lexbase donne accès à l'ensemble des règles applicables au droit boursier, dont :

- au texte intégral du Code monétaire et financier ;
- aux règlements et aux instructions de la Commission des opérations de Bourse ;
- au règlement général du Conseil des marchés financiers et à ses décisions ;
- aux règles d'organisation et de fonctionnement des différents marchés (Euronext, Matif, Monep) ;
- aux instructions applicables aux marchés ;
- aux avis du Matif, Monep et Euronext.

Lexbase fait l'acquisition de la réglementation boursière directement auprès des différents organismes de réglementation boursière et financière.

Le N° Lexbase attaché à chaque document présent sur lexbase permet de retrouver rapidement une référence directement depuis la page d'accueil sans avoir à effectuer une nouvelle recherche.

Annexe 2 : bases encyclopédiques et revues juridiques

Matières traitées dans les bases encyclopédiques :

- **Droit social**
 - Droit du travail
 - Droit de la Sécurité sociale
- **Droit Fiscal**

- **Droit public**
 - Droit des marchés publics
 - Droit de la fonction publique (1^{er} trimestre 2005)
 - Droit électoral

- **Droit privé**
 - Droit bancaire
 - Droit des sûretés et garanties du crédit
 - Droit des entreprises en difficulté

- **Droit des affaires**
 - Droit des sociétés
 - Droit des baux commerciaux
 - Droit boursier et financier

- **Droit médical**

Plusieurs niveaux d'informations sont disponibles :

- Les **sources officielles** relatives au point de droit recherché consultables en version intégrale et commentées,
- Des **références doctrinales** afin d'approfondir vos connaissances,
- Des **analyses approfondies** sur des points de droit particuliers,
- Des **synthèses pratiques** pour disposer d'une vue d'ensemble,
- Des liens directs vers l'**actualité** traitée dans les revues,
- Les **modèles et formulaires** correspondant téléchargeables et modifiables,
- Des **schémas et questions réponses** pour illustrer des procédures particulières.

Avec la fonction exclusive e-book, Lexbase offre également la possibilité de compiler aisément tout ou partie de ces informations dans un document au format PDF. L'utilisateur dispose ainsi d'un outil d'édition personnalisé.

Les Revues juridiques :

- **Le Quotidien Lexbase** : chaque jour, l'essentiel du droit

Du lundi au vendredi, Lexbase publie chaque matin des flashes d'actualité juridique et assure avec exhaustivité une veille législative et jurisprudentielle dans les principaux domaines du droit français et communautaire (droit public des affaires, droit du travail, droit fiscal, etc.). Présentée de manière structurée, l'information est classée par matière juridique, et fait l'objet d'un choix éditorial.

Le Quotidien Lexbase offre une grande réactivité et une réelle complémentarité avec Lexbase Hebdo.

- **Lexbase Hebdo** : trois revues de veille et d'analyse

Tous les jeudis, Lexbase publie trois éditions thématiques dans lesquelles vous retrouvez des articles de fonds, mais également des brèves qui assurent un traitement exhaustif de chaque matière :

- **édition sociale,**
- **édition fiscale,**
- **édition affaires.**

Structurées sur un modèle identique, elles offrent une analyse complète de l'actualité législative et jurisprudentielle de la semaine. Les trois éditions sont rédigées par une équipe d'universitaires, de praticiens et de rédacteurs internes.

Exclusif : la semaine du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation

Retrouvez chaque semaine, l'ensemble des arrêts publiés rendus la semaine précédente, classés par chambre et par thème.